

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION  
7 AVRIL 2022

DATE d’AFFICHAGE  
15 AVRIL 2022

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 30  
Votants : 33

L’an deux mille vingt-deux,  
le 12 avril à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Isabelle DESMOTS, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Jocelyne PHILIPPE, - MM. Bertrand ROBERDEL, - Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Laurence BAUDAIS, - Muriel CLERY, - MM. Guillaume FREDET, - Denis HILLAIREAU, - Mmes Nicole KORN, - Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

**Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à M. Bruno HUBERT**  
**Mme Muriel CLERY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**  
**Mme Odile PROVOST donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Annie DRENO a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°49-2022 – FINANCES - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC) 2022**

Au vu des orientations budgétaires (DOB) 2022 débattues par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 29 mars 2022, et de l’absence de révision au cours de l’année 2021, M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, présente le montant par commune des Attributions de Compensation (AC) 2022.

Attributions de Compensation (AC)	Montant AC 2021
<b>AC positive versée aux communes</b>	
Ambon	128 404 €
Arzal	69 531 €
Billiers	13 318 €
La Roche Bernard	22 527 €
Le Guerno	22 281 €
Muzillac	471 209 €
Nivillac	12 862 €
Noyal-Muzillac	411 €
Péaule	50 023 €
<b>Total AC positives</b>	<b>790 566 €</b>
<b>AC négative versée par les communes</b>	
Damgan	-105 889 €
Marzan	-17 219 €
Saint-Dolay	-70 840 €
<b>Total AC négatives</b>	<b>-193 948 €</b>
<b>Total AC</b>	<b>596 618 €</b>

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** des montants des Attributions de Compensation pour l'année 2022 tels que détaillés ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 14/04/2022

Le Président,

